



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la session ordinaire tenue le 7 avril 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-2020 relatif à l'application des pesticides sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce neuvième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt.


Stéphane Giguère
Directeur général